



VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
...ma vie, ma ville !

PROCÈS VERBAL – 20 JUILLET 2010

CONSEIL MUNICIPAL

Le 21 juillet 2010

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil, située au 50, rue Saint-Joseph, le 20 juillet 2010 à dix-neuf heure trente (19h30), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Michel Charrette, Sylvain Marinier, Grant MacKenzie, Yvan Chen et madame la conseillère Lise Gaudreau-Régimbald, sous la présidence de son honneur le maire-suppléant Jean- Léo Legault.

Était également présent: monsieur Vincent Langevin, greffier-adjoint.

Était absent: monsieur le maire, Denis Chalifoux.

Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire-suppléant Jean-Léo Legault souhaite la bienvenue aux citoyens dans l'assistance et procède à l'ouverture de la séance

2010-07-464

Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2010-07-465

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 juin 2010 et des séances extraordinaires des 21 juin et 13 juillet 2010

ATTENDU QUE

le greffier a remis une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 juin 2010 et des séances extraordinaires des 21 juin et 13 juillet 2010, au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les procès-verbaux des séances extraordinaire des 21 juin et 13 juillet 2010 et de la séance ordinaire du 15 juin 2010, avec les corrections notées dans l'annexe ci-jointe.

ANNEXE

- **Résolution numéro 2010-06-378:** Constat d'infraction - Contrat d'entretien pour l'installation sanitaire non remis – 4, croissant Athanase-David – Matricule 4299-66-6905, qui aurait dû se lire:

« ...
QUE le conseil municipal **pour fournir un contrat d'entretien pour l'installation sanitaire** afin de

»

et non

« ...
QUE le conseil municipal ...pour fournir un certificat de localisation afin de.....

»

- **Résolution numéro 2010-06-379:** Dérogation mineure au 1681, chemin Brunet - Profondeur et frontage d'un lot projeté, qui aurait dû se lire dans son point **3-Nature et effets:**

« ...
• ... alors que l'article 17.3.2.1) du **règlement de lotissement 2009-U54** ... ;
• alors que l'article 17.3.2.1) du **règlement de lotissement 2009-U54**

»

et non

« ...
• alors que l'article 17.3.2.1) du règlement de zonage 2009-U54 ... ;
• ... alors que l'article 17.3.2.1) du règlement de zonage 2009-U54 ...

»

- **Résolution numéro 2010-06-384:** Dérogation mineure au 38, rue Corbeil - Logement au sous-sol, qui aurait dû se lire dans son point **1-Requérant:**

« ...
Requérant : Marianne Quevillon, propriétaire de l'immeuble.

»

et non

« ...
Requérant : Marianne Quevillon, représentante dûment mandatée par 175634 Canada inc., propriétaire de l'immeuble

»

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

AGGLOMÉRATION

2010-07-466

Cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts – Adhésion des municipalités de Kiamika et Notre-Dame-de-Pontmain

ATTENDU QUE

les municipalités de Kiamika et Notre-Dame-de-Pontmain ont manifesté leur intention d'adhérer à l'entente concernant la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU QUE

l'entente ci-haut mentionnée oblige toutes les municipalités à autoriser cette adhésion par résolution de leur conseil municipal;

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'adhésion des municipalités de « Kiamika et Notre-Dame-de-Pontmain » à l'entente concernant la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

2010-07-467

Embauche – Pompiers à l'essai

ATTENDU QUE

le Service de la Sécurité incendie doit combler trois postes vacants au sein de ses équipes de pompiers ;

ATTENDU QUE

le directeur de la Sécurité incendie et le directeur des Services administratifs ont procédé à des rencontres et évaluations de candidats ;

ATTENDU

la recommandation favorable du directeur du Service Sécurité incendie ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal a adopté une résolution déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre et prévoit dans un tel cas que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du conseil qui suit leur engagement;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil d'agglomération de la Ville Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie, entérine l'embauche de messieurs:

- ❖ Mathieu Plouffe,
- ❖ Maxime Lanthier et,
- ❖ Simon Cloutier

à titre de pompier à l'essai, en date du 20 juillet 2010, et ce, suivant l'article 3.01h de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

2010-07-468

Travaux de réfection et de mise aux normes du centre sportif / Décompte progressif numéro 2

ATTENDU

le contrat adjudgé, pour les travaux de réfection du centre sportif, par la résolution AG2010-03-002;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts:

- accepte la recommandation de paiement no 2, au montant de 300 481,70 \$ incluant la retenue de 10%, taxes en sus, préparée et recommandée par Mario Allard Architecte et J.F. Parent Architecte, en date du 07 juillet 2010 ;
- accepte le paiement à l'entreprise « Consortium M.R. Canada Ltée » la somme de 270 433,53 \$ taxes en sus, conformément à la recommandation mentionnée précédemment;

- autorise le trésorier à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 47-025-32-922 du règlement d'emprunt numéro 2010-AGEM-025.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

2010-07-469

Vente définitive- Terrain acquis lors de la vente pour taxes du 27 mai 2009 – Matricule 4110-03-7700

ATTENDU QUE

« Richard Poirier et Frank Healey», s'est vu adjudger un terrain lors de la vente pour taxes du 27 mai 2009 ;

ATTENDU QU'

il y a lieu de procéder à la vente définitive de ce terrain car l'année du droit de retrait est expirée ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts mandate M^e Pierre Filion, notaire, pour préparer et enregistrer les documents nécessaires à la vente définitive du terrain suivant, acquis lors de la vente pour taxes du 27 mai 2009 :

<u>Matricule</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Lots</u>
4110 03- 7700	Peter Crooks	P-1 Rang 11 Canton de Doncaster

QUE tous les frais reliés à cette transaction soient à la charge de l'acquéreur, « Richard Poirier et Frank Healey».

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2010-07-470

Échange de terrains – Empiètement - Montée Rosa – Matricule 4600-41-8115

ATTENDU QUE

le propriétaire d'un immeuble sis sur la montée Rosa démontre par le certificat de localisation à l'appui, qu'une partie appréciable de l'emprise de la montée Rosa empiète sur son immeuble ;

ATTENDU QUE

le propriétaire souhaite régulariser la situation ;

ATTENDU QUE

les parties se sont entendues pour permettre que la Ville acquiert la partie de ce terrain sur lequel l'assiette de la Montée rosa est située, par un échange de terrains et une vente d'une autre parcelle de terrain ; propriété de la Ville ;

ATTENDU QUE

monsieur Godon souhaite construire un bâtiment résidentiel sur le terrain acquis de la Ville;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- ❖ accepte de procéder à l'échange de terrains ainsi que la vente d'une parcelle de terrain pour permettre à la Ville d'acquérir une parcelle de terrain comprenant l'assiette de la Montée Rosa à même un immeuble identifié par le numéro de matricule 4600-41-8115 et propriété de monsieur Gilles Godon.
- ❖ mandate Jean Godon, arpenteur-géomètre, pour la préparation d'un relevé des terrains, de la description technique des parcelles de terrain qui feront partie des transactions ainsi qu'un plan d'opération cadastrale de remplacement du numéro des lots actuels 2-A-78 et 2A partie, du rang 3 du canton Beresford, et ce au frais du demandeur, monsieur Gilles Godon.
- ❖ autorise l'échange des parcelles A et B ainsi que la vente de la parcelle C au prix de 2 000 \$, plus les taxes de vente applicables, pour une superficie de 13 680 pieds carrés, le tout tel qu'illustré au plan du projet préparé par Jean Godon, arpenteur-géomètre, pour le dossier numéro 9751.

QUE la vente de la parcelle C est réalisée dans le cadre de la phase 1 du programme de valorisation des terrains municipaux, selon les conditions et exigences mentionnées au cahier des usages du programme, conformément à l'annexe « A » ci-jointe.

QUE le conseil municipal accepte que Maître Daniel Pagé notaire, procède à la préparation de l'acte de vente, les frais et honoraires étant à la charge de l'acheteur.

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier à signer les documents nécessaires à cette fin.

ANNEXE « A »

OBLIGATIONS DE L'ACHETEUR :

1. Prendre l'immeuble dans l'état où il se trouve, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction et avoir vérifié lui-même auprès des autorités compétentes que la destination qu'il entend donner à l'immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueur .
2. Payer les frais de raccordement aux réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout.
3. Effectuer un dépôt d'exécution de 10 % de la valeur de cette vente.
4. Payer les frais et honoraires des actes notariés, de leur publicité et des copies pour toutes les parties et de description technique de la servitude d'égout sanitaire.
5. Payer les droits de mutation découlant de la présente vente.
6. Ne pas exiger de la Ville, aucun autre titre, plan ou certificat que ceux remis à l'acheteur dont quittance pour autant.
7. Construire un bâtiment dans un délai d'au plus trente-six (36) mois de la date de signature de l'acte de vente.
8. VALEUR MINIMUM DE LA CONSTRUCTION : La valeur de la construction proposé doit être égale ou supérieure à cent six mille soixante deux dollars (106 062 \$), par bâtiment.
9. Accepte que la Ville inscrive deux servitudes sur l'immeuble, l'une, afin de garantir que les travaux seront réalisés conformément à ses conditions et l'autre, pour la conduite d'égout sanitaire.
10. Une fois le bâtiment construit, celui-ci sera inspecté, évalué puis porté au rôle d'évaluation foncier municipal. Si la construction n'atteint pas dans les délais prescrits la valeur minimum fixée, la Ville conservera le dépôt d'exécution en guise de pénalité, et, imposera sur l'immeuble une taxe spéciale sur une période de cinq (5) ans. Cette taxe spéciale sera imposée sur le résultat de la soustraction de la valeur minimum exigée pour la construction, de la valeur foncière inscrite au rôle d'évaluation.

11. Le taux de cette taxe spéciale sera l'addition de tous les taux de taxes dont l'évaluation sert de base pour fins de calculs et pour lesquels l'immeuble est assujéti.

Il sera possible au propriétaire de se soustraire de cette taxe spéciale en effectuant des travaux de construction additionnels sur son immeuble qui lui permettront d'atteindre le minimum fixé pour l'emplacement.

ADOPTÉE

TRÉSORERIE

2010-07-471

Comptes payés – Juin 2010

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les comptes déjà payés du mois de juin 2010, au montant de 3 040 979.05\$.

ADOPTÉE

2010-07-472

Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du certificat du trésorier numéro CT-2010-06– Disponibilité de crédits.

ADOPTÉE

2010-07-473

Dépôt du rapport budgétaire

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du rapport budgétaire du mois de juin 2010.

ADOPTÉE

2010-07-474

Compensation 2009 pour l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE

le Ministère des Transports a versé une compensation de 21 087 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

ATTENDU QUE

les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE

la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'

un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts,

- informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2010-07-475

Adoption du règlement numéro 2010-M-174 décrétant l'abolition du caractère de rue sur les lots désignés comme étant les subdivisions officielles numéros un, deux, trois, cinq et six du lot originaire six, du rang 4, canton de Doncaster

ATTENDU QUE

la ville a reçu une demande du propriétaire des lots désignés comme étant les subdivisions officielles numéros un, deux, trois, cinq et six du lot originaire six, du rang VI (6), canton de Doncaster, afin que les rues projetées apparaissant à la description technique soient abolies;

ATTENDU QUE

la fermeture de ces chemins ne cause aucun dommage ni préjudice à la Ville et/ou aux propriétés voisines;

ATTENDU QU'

un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 13 juillet 2010 et que demande de dispense de lecture a été faite;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2010-M-174 décrétant l'abolition du caractère de rue sur les lots désignés comme étant les subdivisions officielles numéros un, deux, trois, cinq et six du lot originaire six, du rang 4, canton de Doncaster.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

2010-07-476

Embauche de personnel temporaire - Service des Travaux publics

ATTENDU QUE

le conseil municipal a adopté une résolution déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre et prévoit dans un tel cas que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du Conseil qui suit leur engagement ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément à la résolution numéro 2008-03-092, entérine l'embauche d'employés temporaires aux services des Travaux publics et Hygiène du milieu pour pallier à ses besoins en ressources humaines, dont la liste des noms et des postes attribués apparaît en annexe ci-jointe :

«ANNEXE»

NOM	POSTE	SERVICE
Hugues Quesnel	Chauffeur-opérateur	Travaux publics
Sylvain Pietrantonio	Chauffeur-opérateur	Travaux publics
Martin Pagé	Chauffeur-opérateur	Travaux publics
François Godon	Chauffeur-opérateur	Travaux publics
Benoît Hébert	Chauffeur-opérateur	Travaux publics
Christian Quesnel	Chauffeur-opérateur	Travaux publics
Robert Horvath	Technicien opérateur traitement des eaux	Hygiène du Milieu

ADOPTÉE

2010-07-477

Poste de contremaître aux travaux publics / Confirmation

ATTENDU QUE

la période d'évaluation de six mois prévue dans le contrat d'embauche de monsieur Michel Beaulne, s'est avérée positive et sera complétée le 1^{er} août prochain ;

ATTENDU

la recommandation favorable du directeur des Travaux publics;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des Travaux publics, confirme monsieur Michel Beaulne, au poste de «Contremaître aux travaux publics», conformément aux dispositions prévues dans son contrat.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE

2010-07-478

Installation de luminaires / Chemin du Domaine Guindon et Rue Bernard

ATTENDU QUE

les demandes rencontrent les critères de la Ville;

ATTENDU

la recommandation favorable du comité des travaux publics et d'hygiène du milieu;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation de luminaires de rue de 100 watts au sodium haute-pression aux endroits suivants:

- sur le poteau identifié # DQBXYJ, situé devant le 2401 chemin du Domaine Guindon (*coude de chemin à 90 degrés*);
- sur le poteau identifié # X5R9S/NC060K, situé devant le 2195 chemin du Domaine Guindon (*coude de chemin à 90 degrés*);
- sur un nouveau poteau à être installé au bout de la rue Bernard devant l'adresse civique numéro 11.

ADOPTÉE

2010-07-479

Achat d'un analyseur de trafic et d'un afficheur de vitesse mobile – Fonds de roulement

ATTENDU QUE

la Ville a reçu deux propositions;

Il est proposé par

appuyé par

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des Travaux publics, accepte la proposition de la compagnie «Lumen», datée du 16 juillet 2010, et autorise l'achat:

- d'un analyseur de trafic TMS-SABTI;
- d'un afficheur de vitesse mobile SSA-3;
- d'une remorque de déplacement de l'afficheur RSSA-

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, au montant de 21,900 \$ taxes en sus, qui sera imputée au poste budgétaire numéro 1-43-000-21-721 payée par le fonds de roulement de la Ville et remboursée sur une période de 5 ans à compter de 2011.

ADOPTÉE

2010-07-480

Réseau d'aqueduc / Travaux montée Alouette – Fonds de réserve d'aqueduc

ATTENDU QU'

Il est nécessaire d'abandonner une conduite désuète d'aqueduc de 100 mm dans l'accotement de la montée Alouette et rebrancher 4 entrées de services sur la nouvelle conduite de 250 mm;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'utilisation d'une partie de la réserve d'aqueduc, jusqu'à un maximum de 12 825,67 \$, taxes en sus, pour payer des travaux imprévus d'abandon d'une vieille conduite d'aqueduc de 100 mm, qui ont dû être effectués dans l'accotement de la montée Alouette lors des travaux de réfection de la conduite d'aqueduc située dans l'emprise de ladite montée.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer les déboursés en ce sens.

ADOPTÉE

2010-07-481

Études géotechniques, plans, devis, documents d'appel d'offres, coordination et surveillance des travaux pour l'intercepteur de sédiments de la rue Ekers – Mandat à SM inc.

ATTENDU QUE

la ville de Sainte-Agathe-des-Monts a de la disponibilité budgétaire dans son surplus libre;

ATTENDU QUE

le conseil désire réaliser des travaux pour la construction d'un capteur de sédiments pour le bassin versant de la rue Ekers afin de réduire l'entraînement de sédiments vers le lac des Sables;

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts mandate les consultants «SM Inc.», conformément à leur offre de service daté du 25 juin 2010, pour effectuer les études géotechniques, plans, devis, documents d'appel d'offres, coordination et surveillance des travaux pour la construction d'un capteur de sédiments pour le bassin versant de la rue Ekers.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense et à utiliser une partie du surplus libre, jusqu'à un maximum de 17 500 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

2010-07-482

Mandat au notaire / Servitude 162 chemin du Tour-du-Lac – Intercepteur de sédiments

ATTENDU QUE

la Ville désire continuer son programme pour intercepter des sédiments dans les bassins versant du lac des Sables;

ATTENDU QU'

Il est nécessaire d'installer un intercepteur de sédiments et de corriger un problème récurrent de débordement du réseau pluvial municipal au 162 chemin du Tour-du-Lac;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, dans le but d'acquérir une servitude d'égout pluvial, en faveur de la Ville auprès de monsieur Claude Savage, propriétaire de l'immeuble sis au 162, chemin du Tour-du-Lac:

- ❖ accorde un mandat au bureau de «Léonard Pagé, Chalifoux, Piché, notaires Inc.», pour la préparation de l'acte de servitude au montant de 800\$, frais de publication et taxes incluses;
- ❖ autorise le versement d'une somme de 25 000 \$ à monsieur Claude Savage en compensation des utilisations suivantes par la Ville sur sa propriété située au 162 chemin du Tour-du-Lac:
 - Installation de l'intercepteur de sédiment et ses composantes et son entretien
 - usage de l'entrée automobile du côté ouest de la propriété comme trop plein en cas de débordement du réseau pluvial municipal.
- ❖ autorise le trésorier à effectuer ces dépenses et à utiliser une partie du surplus libre, jusqu'à un maximum de 25 800 \$, taxes en sus;
- ❖ autorise le maire et le greffier à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2010-07-483

Décompte progressif no 2 / Travaux de pavage dans différentes rues de la ville / Programme PARC 2010

ATTENDU

le contrat adjugé, pour les travaux de réfection de pulvérisation et de pavage dans différentes rues de la ville, par la résolution 2010-04-202;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts:

- ❖ accepte la recommandation de paiement no 2, au montant de 69 151,02 \$ incluant la retenue de 10%, taxes en sus, préparée et recommandée par le directeur du génie et des infrastructures ;
- ❖ accepte le paiement à l'entreprise « Asphalte Bélanger Inc.» la somme de 62 235,92 \$ taxes en sus, conformément à la recommandation mentionnée précédemment;
- ❖ autorise le trésorier à effectuer cette dépenses que sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande TP*9992.

ADOPTÉE

2010-07-484

Décompte progressif no 1 et final / Réfection de trottoirs dans différentes rues

ATTENDU

le contrat adjugé, pour les travaux de réfection de trottoirs dans différentes rues de la ville, par la résolution 2010-05-236;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts:

- accepte la recommandation de paiement no 1 et final, au montant de 162 022,73 \$ incluant la retenue de 10%, taxes en sus, préparée et recommandée par le directeur du génie et des infrastructures;
- accepte le paiement à l'entreprise «Ciment Lavallée Ltée» la somme de 153 921,60 \$ taxes en sus, conformément à la recommandation mentionnée précédemment;
- procède à l'acceptation provisoire des travaux, selon la recommandation du directeur du génie et des infrastructures, et ainsi qu'à la remise contractuelle de 5% qui en découle;
- autorise le trésorier à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*10087.

ADOPTÉE

2010-07-485

Programme de transfert de la taxe sur l'essence – Plan d'intervention et programmation des travaux 2010-2013

ATTENDU QUE

- la Ville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;
- la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

- QUE la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013.
- QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- QUE la Ville s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme.
- QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de toute modification que sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

2010-07-486

Critérium Ste-Agathe / Le P'tit Bonheur / 6 septembre 2010

ATTENDU QUE

l'organisme «Le P'tit Bonheur», œuvre du Père Sablon désire organiser une course cycliste dans les rues de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QUE

la Fédération québécoise des sports cyclistes appuie l'organisation de l'évènement;

ATTENDU QUE

la Sûreté du Québec confirme son intention de participer à ce projet dans la mesure où l'organisation respecte les normes de réalisation du Ministère des transports;

ATTENDU QUE

le conseil municipal est favorable à la tenue d'un tel évènement ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'organisme «Le P'tit Bonheur» à tenir la course cycliste «Critérium / Ste-Agathe / Le P'tit Bonheur», dans les rues de la ville suivant le parcours ci-joint en annexe, conditionnellement au respect des normes du Ministère des Transports.

ANNEXE

Parcours du Critérium / Ste-Agathe / Le P'tit Bonheur:

- Départ sur la rue Demontigny au coin de la rue Bazinet;
- Rue Corbeil à gauche,
- Rue Notre-Dame à gauche,
- Rue Demontigny à gauche.

ADOPTÉE

2010-07-487

Achat de mobilier urbain – Fonds de roulement

ATTENDU QUE

le programme d'immobilisation prévoit l'achat de mobilier urbain ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément au programme d'immobilisation:

- entérine une dépense maximum de 10 000 \$ pour effectuer l'achat de mobilier urbain.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense en immobilisation qui sera imputée au poste budgétaire numéro 47-000-21-721 et financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de deux (2) ans débutant en 2011.

ADOPTÉE

2010-07-488

Adjudication de contrat - Régénération des rives- Ville de Sainte-Agathe-des-Monts - Printemps-été 2010- Aménagement paysager - Entrée stationnement - Plage Major

ATTENDU QUE

le conseil a adopté un règlement concernant la régénération des rives des propriétés municipales;

ATTENDU QUE

l'entrée du stationnement de la plage Major fait partie des propriétés riveraines de la ville;

ATTENDU QUE

des travaux d'aménagement paysager de l'entrée du stationnement de la plage Major doivent être effectués ;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu trois (3) soumissions conformes;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des Loisirs et des Sports, monsieur Michel Jarry, accorde à «La Jardinière», un contrat pour les travaux d'aménagement paysager de l'entrée du stationnement de la plage Major.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense au montant de 4 237.50 \$, taxes en sus, qui sera imputée au règlement d'emprunt numéro 2007-EM-139, au poste 43-139-16-721.

ADOPTÉE

2010-07-489

Adjudication de contrat - Régénération des rives- Printemps-été 2010- Section entre la plage Major et le débarcadère municipal

ATTENDU QUE

le conseil a adopté un règlement concernant la régénération des rives des propriétés municipales;

ATTENDU QUE

la section entre la plage Major et le débarcadère municipal fait partie des propriétés riveraines de la ville;

ATTENDU QUE
des travaux doivent être exécutés;

ATTENDU QUE
la Ville a reçu trois (3) soumissions conformes;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts sur la recommandation du directeur des Loisirs et des Sports, monsieur Michel Jarry, accorde à «La Jardinière», un contrat, pour effectuer les travaux de régénération des rives, de la section entre la plage Major et le débarcadère municipal, soit le nettoyage, le nivelage et la préparation du terrain.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense au montant de 17 640 \$, taxes en sus, qui sera imputée au règlement d'emprunt numéro 2007-EM-139, au poste 43-139-16-721.

ADOPTÉE

2010-07-490

Adjudication de contrat - Régénération des rives- Printemps-été 2010- Section entre la plage Major et le débarcadère municipal - Plantation et végétaux

ATTENDU QUE
le conseil a adopté un règlement concernant la régénération des rives des propriétés municipales;

ATTENDU QUE
la section entre la plage Major et le débarcadère municipal fait partie des propriétés riveraines de la ville;

ATTENDU QUE
des travaux seront exécutés à la suite d'une demande de soumission ;

ATTENDU QUE
la Ville a reçu trois (3) soumissions conformes;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts sur la recommandation du directeur des Loisirs et des Sports, monsieur Michel Jarry, accorde à «La Jardinière», un contrat, pour effectuer les travaux de régénération de la section entre la plage Major et le débarcadère municipal pour la plantation et les végétaux.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense au montant de 36 855 \$, taxes en sus, qui sera imputée au règlement d'emprunt numéro 2007-EM-139, au poste 43-139-16-721.

ADOPTÉE

2010-07-491

Ouverture officielle de la synagogue – Fermeture de rue- Modification de la résolution numéro 2010-06-370

ATTENDU QUE
le conseil municipal a adopté une résolution autorisant la fermeture d'une partie de la rue Saint-Henri le 25 juillet 2010 dans la cadre de l'ouverture de la synagogue de la rue Albert;

ATTENDU QUE
la congrégation «House of Israël» souhaite également fermer à la

circulation une partie de la rue Albert afin d'y installer des jeux pour enfants.

ATTENDU QUE

cette nouvelle fermeture de rue aura moins d'impact sur le voisinage que celle autorisée dans la résolution 2010-05-302;

ATTENDU QUE

le directeur de la sécurité incendie a été consulté et a donné son aval à cette fermeture;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts modifie la résolution numéro 2010-06-370 et accepte, dans le cadre de l'inauguration officielle de la synagogue située sur la rue Albert, la fermeture de la rue Saint-Henri, entre la rue Albert et les premières résidences, et de la rue Albert, entre la rue Saint-Henri et Saint-Paul, le 25 juillet 2010 entre 8h et 18h.

ADOPTÉE

2010-07-492

Aménagement d'un « skate park »/ Commission Scolaire des Laurentides - Fonds de roulement

ATTENDU QUE

le programme d'immobilisation prévoit l'aménagement d'un « skate park » en collaboration avec la Commission Scolaire des Laurentides;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément au programme d'immobilisation:

- entérine une dépense maximum de 15 000 \$, qui prévoit l'aménagement d'un « skate park » en collaboration avec la Commission Scolaire des Laurentides.

QUE cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de trois (3) ans débutant en 2011.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 47-000-73-726.

ADOPTÉE

PLANIFICATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

2010-07-493

Rapport d'activité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de juin 2010

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du rapport d'activité pour le mois de juin 2010.

ADOPTÉE

2010-07-494

Demande d'un nouvel odonyme localisé sur le lot 6-4 du rang 4 du canton de Doncaster – Secteur du chemin Brunet

ATTENDU QU'

il y a un développement dans le secteur du chemin Brunet et que pour des raisons de sécurité publique, nous avons l'obligation d'identifier distinctement un chemin privé dans ce secteur;

ATTENDU QUE

nous avons demandé au propriétaire de nous présenter des suggestions et qu'il nous propose l'odonyme «Chemin blanc»;

ATTENDU QU'

après étude de la demande, la proposition ne peut être retenue, car ce chemin étant un cul-de-sac, il doit être identifiée comme une impasse;

ATTENDU QU'

après vérification, l'odonyme recommandé par le comité consultatif est «Impasse du Sentier blanc»;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres du conseil:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts identifie la rue étant le lot 6-4 du rang 4 du canton de Doncaster – Secteur du chemin Brunet - de l'odonyme «Impasse du Sentier blanc».

ADOPTÉE

2010-07-495

Dérogation mineure au 790, Montée Alouette - Implantation et superficie du garage détaché

1. **Requérant** : Robert Winikoff, propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : la partie des lots existants 8B-55 et 8B-56 du rang 2 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
 - l'implantation du garage détaché en cour avant alors que l'article 10.2.1 6. du règlement de zonage 2009-U53 et ses amendements prévoient qu'un garage détaché du bâtiment principal ne peut être situé en cour avant ;
 - l'implantation du garage détaché à une distance de 7,41 mètres de la ligne avant alors que l'article 9.2.3 1) e) du règlement de zonage 2009-U53 et ses amendements prévoient une distance minimale de 15 mètres de la ligne avant ;
 - une superficie de 92,77 mètres carrés alors que l'article 9.2.3 1) du règlement de zonage 2009-U53 et ses amendements prévoient une superficie maximale de 75 mètres carrés ;
 - la réduction de la marge latérale droite à 0 mètre alors que l'article 9.2.3 1) a) du règlement de zonage 2009-U53 et ses amendements prévoient une distance minimale de 2 mètres de la ligne latérale.

Le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 11 985 en date du 30 janvier 2008.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- l'implantation du garage détaché en cour avant ;
- l'implantation du garage détaché à une distance de 7,41 mètres de la ligne avant ;
- un garage d'une superficie de 92,77 mètres carrés ;
- la réduction de la marge latérale droite à 0 mètre.

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-07-496

Dérogation mineure au 792, montée Alouette - Implantation et superficie du garage détaché

1. **Requérant** : Robert Winikoff, représentant dûment mandaté par Yetta Segal propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : la partie des lots existants 8B-55 et 8B-56 du rang 2 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
 - l'implantation du garage détaché en cour avant alors que l'article 10.2.1 6. du règlement de zonage 2009-U53 et ses amendements prévoient qu'un garage détaché du bâtiment principal ne peut être situé en cour avant ;
 - un garage détaché à une distance de 8,51 mètres de la ligne avant alors que l'article 9.2.3 1) e) du règlement de zonage 2009-U53 et ses amendements prévoient une distance minimale de 15 mètres de la ligne avant ;
 - un garage d'une superficie de 92,77 mètres carrés alors que l'article 9.2.3 1) du règlement de zonage 2009-U53 et ses amendements prévoient une superficie maximale de 75 mètres carrés ;
 - la réduction de la marge latérale gauche à 0 mètre alors que l'article 9.2.3 1) a) du règlement de zonage 2009-U53 et ses amendements prévoient une distance minimale de 2 mètres de la ligne latérale.

Le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 11 985 en date du 30 janvier 2008.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- l'implantation du garage détaché en cour avant ;
- un garage détaché à une distance de 8,51 mètres de la ligne avant ;
- un garage d'une superficie de 92,77 mètres carrés ;
- la réduction de la marge latérale gauche à 0 mètre.

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-07-497

Dérogation mineure au 1106, des Pinsons - Implantation du bâtiment

1. **Requérant** : Philippe Charbonneau, propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot existant 4-111 du rang 3 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
 - L'implantation du bâtiment principal à une distance de 2,62 mètres de la ligne latérale droite de l'emplacement alors que l'article 10.1.1 du règlement de zonage 2009-U53 et ses amendements prévoient une distance minimale de 3 mètres.

Le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 18 447 en date du 14 mai 2010.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- L'implantation du bâtiment principal à une distance de 2,62 mètres de la ligne latérale droite de l'emplacement;

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-07-498

Dérogation mineure au 181, chemin de la Baie-Viau - Architecture du bâtiment principal

1. **Requérant** : Pierre Goulet, propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : le bloc existant A-152 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
 - la construction d'un bâtiment résidentiel d'une hauteur moyenne de

9 mètres alors que l'article 9.1.4 du règlement de zonage 2009-U53 et ses amendements prévoient une hauteur maximale de 8 mètres pour une habitation unifamiliale d'un étage.

Le tout tel que montré au plan préparé par Carl Fournier, projet 10-051P, en date du 4 juin 2010.

4. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

5. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la construction d'un bâtiment résidentiel d'une hauteur moyenne de 9 mètres;

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-07-499

Dérogation mineure au 1333, rue Principale - Aménagements extérieurs

1. Requérent : Les Ambulances Gilles Thibault inc. , propriétaire de l'immeuble

2. Désignation de la propriété concernée : le lot existant 173 du rang 4 du canton de Beresford .

3. Nature et effets : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :

- un mur de soutènement d'une hauteur de 3 mètres dans la cour arrière alors que l'article 11.8.3.1) du règlement de zonage 2009-U53 et ses amendements prévoient une hauteur maximale de 1,5 mètre ;
- le retrait de l'obligation de surplomber le mur d'une clôture d'au moins 1 mètre de hauteur alors que l'article 11.8.3.5) du règlement de zonage 2009-U53 et ses amendements le prévoient.

Le tout tel que montré au plan projet préparé par l'ingénieur Alexandre Hudon portant le numéro de dossier LT125335 en date du 15 juin 2010.

4. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

5. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- un mur de soutènement d'une hauteur de 3 mètres dans la cour arrière ;
- le retrait de l'obligation de surplomber le mur d'une clôture d'au moins 1 mètre de hauteur;

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-07-500

PIIA au 181, chemin de la Baie-Viau – Implantation en montagne – Nouvelle construction

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une habitation unifamiliale avec un garage attenant, en l'aménagement de l'entrée charretière, au nivellement et en l'aménagement du site.

Le tout tel que montré au plan projet préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 13 250 en date du 16 juin 2010.

Cette demande est déposée par Pierre Goulet, propriétaire de l'immeuble sis sur le bloc existant A-152 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-07-501

PIIA au 2030, impasse des Pignons-Rouges – Implantation en montagne – Rénovations du bâtiment principal

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en des rénovations extérieures et au changement des ouvertures du bâtiment principal au-dessus du garage.

Le tout tel que montré au plan préparé par la propriétaire en date du 16 juin 2010.

Cette demande est déposée par Marie-Josée Caouette, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 123-10 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-07-502

PIIA au 107, rue Diana – Domaine Chanteclair - Garage attenant

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts

accepte le projet PIIA 006 – Domaine Chanteclair qui consiste en la construction d'un garage attenant à l'habitation unifamiliale existante, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- la plantation d'une haie de cèdres le long des murs en cour avant et latérale gauche

Le tout tel que montré au plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 18 543 en date du 11 juin 2010.

Cette demande est déposée par Anik Daoust, représentante dûment mandatée par Richard Deschênes, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 7-86 du rang 9 du canton de Morin.

ADOPTÉE

2010-07-503

PIIA au 531, rue Principale – Affichage sur la route 117 – Enseigne sur auvent

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 007 – Affichage sur la route 117 qui consiste au remplacement d'une enseigne sur auvent ainsi que de la toile de l'auvent, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 1000 \$ pour l'aménagement paysager;
- un aménagement paysager à la base de l'enseigne sur poteau.

Cette demande est déposée par René Durand, représentant dûment mandaté par Nicole Bussières, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 8-157 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-07-504

PIIA au 1333, rue Principale - Travaux sur la route 117 - Agrandissement du stationnement arrière

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 007 – Travaux sur la route 117 qui consistent en l'agrandissement du stationnement à l'arrière du bâtiment principal, en autant que les exigences suivantes soient respectées:

- le dépôt d'une garantie financière de 2 500\$ pour l'aménagement paysager;
- un aménagement paysager à la base et au sommet du muret.

Le tout tel que montré au plan projet préparé par l'ingénieur Alexandre Hudon portant le numéro de dossier LT125335 en date du 15 juin 2010.

Cette demande est déposée par Les Ambulances Gilles Thibault inc., propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 174 du rang 4 du canton de Beresford

ADOPTÉE

2010-07-505

PIIA au 101, chemin de la Pointe-Greenshields – Quai

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 003 - Quai qui consiste en l'aménagement d'un quai en bois.

Le tout tel que montré au plan préparé par le propriétaire en date du 7 juin 2010.

Cette demande est déposée par Donald Gouin, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 21B-45-1 du rang 3 du canton de Beresford

ADOPTÉE

2010-07-506

PIIA au 2290, rue Cossette – Implantation en montagne – Rénovation et aménagements extérieurs

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 002 – Implantation en montagne qui consiste à l'aménagement d'une descente à la galerie existante afin de construire une terrasse qui donnera accès à la piscine hors terre projetée.

Cette demande est déposée par Stéphane Legault, représentant dûment mandaté par Lucille Therrien et Maurice Strasbourg, propriétaires de l'immeuble sis sur le lot existant 3-13 du rang 4 du canton de Doncaster.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

2010-07-507

Dépôt des prévisions budgétaires de l'exercice financier pour l'année 2010 - Office Municipal d'Habitation de Sainte-Agathe-des-Monts

ATTENDU QUE

la Ville finance 10 % du déficit de l'Office Municipal d'Habitation, la balance étant financée par la Société d'Habitation du Québec ;

ATTENTU QU'

les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation pour l'année 2010 démontrent un déficit de 14 809 \$;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- accepte le dépôt des prévisions budgétaires 2010 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Agathe-des-Monts ;
- finance 10% du déficit prévu au budget, soit la somme de 148 088 \$;

- autorise le trésorier à effectuer cette dépense, qui sera imputée au poste budgétaire numéro 02-529-00-963.

ADOPTÉE

2010-07-508

Servitude de tolérance d'empiètement – 80-82, rue Principale Est

ATTENDU QUE

sur l'immeuble situé au 80 et 82, rue Principale Est, connu et désigné comme étant les lots 11A-314-1, 11A 315-1, 11A-316 Partie, 11A 318 Parties et 75 Parties, Rang 4, Canton de Beresford, Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, est érigée une dalle de ciment,

ATTENDU QUE

ladite dalle de ciment empiète sur une Partie du lot 11A-315, propriété de la Ville;

ATTENDU QU'

il est nécessaire d'obtenir une servitude de tolérance d'empiètement afin de régulariser les titres de propriété;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accorde une servitude de tolérance d'empiètement ou de superficie en faveur de l'immeuble situé au 80 et 82, rue Principale Est, pour une dalle de ciment qui empiète sur une Partie du lot 11A-135, propriété de la Ville, tel que montré au certificat de localisation préparé par Jean Godon, arpenteur-géomètre, le 16 novembre 2009, sous le numéro 18 009 de ses minutes.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2010-07-509

Cartes de plages – Résidents de la municipalité de Val-Morin

ATTENDU QUE

la plage du lac Raymond est fermée, son eau étant impropre à la baignade;

ATTENDU QUE

le conseil, bien qu'il ne se considère pas entièrement responsable de la situation, souhaite continuer de démontrer qu'elle prend les mesures pour atténuer les impacts environnementaux des rejets de son usine d'épuration des eaux usées dans la rivière du nord;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise les résidents de Val-Morin d'accéder aux plages municipales de la Ville aux mêmes tarifs et conditions que les résidents de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, pour la saison estivale 2010, effectif le 21 juillet 2010.

QUE la municipalité de Val-Morin soit autorisée à émettre à ses résidents, lesdites cartes de plages.

ADOPTÉE

Avis de motion

Règlement numéro 2010-U-171-1 modifiant le règlement numéro 2010-U-171 - Programme de revitalisation afin d'encourager la rénovation et la construction résidentielle de plus de 3 logements

Je, Yvan Chen, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2010-U-171-1 modifiant le règlement numéro 2010-U-171 - Programme de revitalisation afin d'encourager la rénovation et la construction résidentielle de plus de 3 logements.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2010-U-171-1, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

2010-07-510

Station de distribution d'eau potable/ Mise aux normes / Demande de certificat d'autorisation (CA) / Engagement d'un dépôt de certificat de conformité / Mandat au consortium DESSAU et GENIVAR

ATTENDU QUE

le conseil a mandaté le consortium DESSAU et GENIVAR pour la préparation des plans, devis et documents d'appel d'offres pour la mise aux normes de l'adduction, du traitement et de la distribution de l'eau potable;

ATTENDU QUE

la Ville atteste que ce projet ne contrevient à aucun règlement municipal ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts mandate les ingénieurs-conseils du consortium DESSAU et GENIVAR pour soumettre une demande de *certificat d'autorisation* au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des travaux cités en attendu de la présente.

QUE le conseil municipal s'engage à transmettre au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée et mandate les ingénieurs-consortium DESSAU et GENIVAR pour transmettre cette attestation au Ministère.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR.

MOT DE LA FIN ET REMARQUES D'INTERET PUBLIC

2010-07-511

Levée de la séance

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Le maire suppléant, Jean-Léo Legault

Le greffier-adjoint, Vincent Langevin

INDEX DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LE 20 JUILLET 2010

2010-07-464	Adoption de l'ordre du jour
2010-07-465	Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 juin 2010 et des séances extraordinaires des 21 juin et 13 juillet 2010
2010-07-466	Cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts – Adhésion des municipalités de Kiamika et Notre-Dame-de-Pontmain
2010-07-467	Embauche – Pompiers à l’essai
2010-07-468	Travaux de réfection et de mise aux normes du centre sportif / Décompte progressif numéro 2
2010-07-469	Vente définitive- Terrain acquis lors de la vente pour taxes du 27 mai 2009 – Matricule 4110-03-7700
2010-07-470	Échange de terrains – Empiètement - Montée Rosa – Matricule 4600-41-8115
2010-07-471	Comptes payés – Juin 2010
2010-07-472	Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits
2010-07-473	Dépôt du rapport budgétaire
2010-07-474	Compensation 2009 pour l'entretien du réseau routier local
2010-07-475	Adoption du règlement numéro 2010-M-174 décrétant l’abolition du caractère de rue sur les lots désignés comme étant les subdivisions officielles numéros un, deux, trois, cinq et six du lot originaire six, du rang 4, canton de Doncaster
2010-07-476	Embauche de personnel temporaire - Service des Travaux publics
2010-07-477	Poste de contremaître aux travaux publics / Confirmation
2010-07-478	Installation de luminaires / Chemin du Domaine Guindon et Rue Bernard
2010-07-479	Achat d’un analyseur de trafic et d’un afficheur de vitesse mobile – Fonds de roulement
2010-07-480	Réseau d'aqueduc / Travaux montée Alouette – Fonds de réserve d'aqueduc
2010-07-481	Études géotechniques, plans, devis, documents d’appel d’offres, coordination et surveillance des travaux pour l’intercepteur de sédiments de la rue Ekers – Mandat à SM inc.
2010-07-482	Mandat au notaire / Servitude 162 chemin du Tour-du-Lac – Intercepteur de sédiments
2010-07-483	Décompte progressif no 2 / Travaux de pavage dans différentes rues de la ville / Programme PARC 2010
2010-07-484	Décompte progressif no 1 et final / Réfection de trottoirs dans différentes rues
2010-07-485	Programme de transfert de la taxe sur l’essence – Plan d’intervention et programmation des travaux 2010-2013
2010-07-486	Critérium Ste-Agathe / Le P’tit Bonheur / 6 septembre 2010
2010-07-487	Achat de mobilier urbain – Fonds de roulement
2010-07-488	Adjudication de contrat - Régénération des rives- Ville de Sainte-Agathe-des-Monts - Printemps-été 2010- Aménagement paysager - Entrée stationnement - Plage Major
2010-07-489	Adjudication de contrat - Régénération des rives- Printemps-été 2010- Section entre la plage Major et le débarcadère municipal
2010-07-490	Adjudication de contrat - Régénération des rives- Printemps-été 2010- Section entre la plage Major et le débarcadère municipal - Plantation et végétaux
2010-07-491	Ouverture officielle de la synagogue – Fermeture de rue- Modification de la résolution numéro 2010-06-370
2010-07-492	Aménagement d’un « skate park »/ Commission Scolaire des Laurentides - Fonds de roulement
2010-07-493	Rapport d’activité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de juin 2010

2010-07-494	Demande d'un nouvel odonyme localisé sur le lot 6-4 du rang 4 du canton de Doncaster – Secteur du chemin Brunet
2010-07-495	Dérogation mineure au 790, Montée Alouette - Implantation et superficie du garage détaché
2010-07-496	Dérogation mineure au 792, montée Alouette - Implantation et superficie du garage détaché
2010-07-497	Dérogation mineure au 1106, des Pinsons - Implantation du bâtiment
2010-07-498	Dérogation mineure au 181, chemin de la Baie-Viau - Architecture du bâtiment principal
2010-07-499	Dérogation mineure au 1333, rue Principale - Aménagements extérieurs
2010-07-500	PIIA au 181, chemin de la Baie-Viau – Implantation en montagne – Nouvelle construction
2010-07-501	PIIA au 2030, impasse des Pignons-Rouges – Implantation en montagne – Rénovations du bâtiment principal
2010-07-502	PIIA au 107, rue Diana – Domaine Chanteclair - Garage attenant
2010-07-503	PIIA au 531, rue Principale – Affichage sur la route 117 – Enseigne sur auvent
2010-07-504	PIIA au 1333, rue Principale - Travaux sur la route 117 - Agrandissement du stationnement arrière
2010-07-505	PIIA au 101, chemin de la Pointe-Greenshields – Quai
2010-07-506	PIIA au 2290, rue Cossette – Implantation en montagne – Rénovation et aménagements extérieurs
2010-07-507	Dépôt des prévisions budgétaires de l'exercice financier pour l'année 2010 - Office Municipal d'Habitation de Sainte-Agathe-des-Monts
2010-07-508	Servitude de tolérance d'empiètement – 80-82, rue Principale Est
2010-07-509	Cartes de plages – Résidents de la municipalité de Val-Morin
Avis de motion	Règlement numéro 2010-U-171-1 modifiant le règlement numéro 2010-U-171 - Programme de revitalisation afin d'encourager la rénovation et la construction résidentielle de plus de 3 logements
2010-07-510	Station de distribution d'eau potable/ Mise aux normes / Demande de certificat d'autorisation (CA) / Engagement d'un dépôt de certificat de conformité / Mandat au consortium DESSAU et GENIVAR
2010-07-511	Levée de la séance